

19 May 2010

ENGLISH ONLY

UNITED NATIONS FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE

SUBSIDIARY BODY FOR IMPLEMENTATION

Thirty-second session

Bonn, 31 May to 9 June 2010

Item 7 (a) of the provisional agenda

Matters relating to Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention

Progress on the implementation of decision 1/CP.10

Views on possible further action on progress on the implementation of decision 1/CP.10

Submissions from Parties and relevant organizations

Addendum

1. In addition to the three submissions referred to in document FCCC/SBI/2010/MISC.1, one further submission was received on 13 May 2010.
2. In accordance with the procedure for miscellaneous documents, this submission is attached and reproduced* in the language in which it was received and without formal editing.

* This submission has been electronically imported in order to make it available on electronic systems, including the World Wide Web. The secretariat has made every effort to ensure the correct reproduction of the text as submitted.

FCCC/SBI/2010/MISC.1/Add.1

GE.10-61022

SUBMISSION FROM CANADA

[ENGLISH AND FRENCH]

Possible further action on the implementation of Article 4, paragraph 8, of the Convention and decisions 5/CP.7 and 1/CP.10

May 2010

Canada welcomes this opportunity to share views on possible further actions to advance implementation of Article 4, paragraph 8 of the Convention and decisions 5/CP.7 and 1/CP.10 with regard to addressing the adverse effects of climate change.

The Copenhagen Accord represents a significant breakthrough in the global effort to address climate change, and Canada looks forward to further discussions on implementing the Accord as a package of commitments, one of which being the establishment of an adaptation programme. This submission is made while such discussions, as well as those under the Ad hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention (AWG-LCA), are ongoing. It is important that further progress under 1/CP.10 be considered in this context. It is expected that the outcome of those discussions, including those relating to both fast track and longer-term international support, will consolidate and accelerate action within the Convention, and through other multilateral and bilateral processes, to address the adaptation-related needs of countries that are particularly vulnerable to the adverse effects of climate change.

While the work of the AWG-LCA is ongoing, details of the Copenhagen Accord are being addressed and modalities for implementing the associated outcomes are being developed, it is important to continue implementing adaptation actions. Canada continues to support bilateral activities and is a substantial contributor to ongoing multilateral activities that are advancing on-the-ground adaptation in developing countries.

Within the UNFCCC, Canada proposes that future work under SBI agenda item 6a (Progress on the implementation of decision 1/CP.10) focus on short-term tasks that will assist the implementation of the AWG-LCA outcomes and the Copenhagen Accord. A useful starting point for defining such tasks is consideration of the information and advice emerging from the first phase of the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change, which was provided by the SBSTA at its 29th session (FCCC/SBSTA/2008/13, Annex I) and welcomed by the SBI at its 31st session. While noting that this information and advice is directed to a wide audience, including national governments, some aspects are relevant for the SBI that could help define specific tasks to be completed under this and other SBI agenda items.

In the longer term, work should be informed by the outcomes of the AWG-LCA and further discussions related to implementing the Copenhagen Accord. Furthermore, if appropriate, SBI agenda item 6(a) could be superseded by more targeted agenda items and associated programmes of work within either the SBI or SBSTA. Canada believes that adapting to the adverse impacts of climate change and addressing the potential impacts of response measures are distinct issues and as such are best dealt with under separate agenda items. Canada places priority on enabling and supporting actions that reduce vulnerability to the adverse effects of climate change, especially in those countries that are particularly vulnerable, and feels that adequate space has been allocated elsewhere under the Subsidiary Bodies for discussions specific to impacts of response measures.

Nouvelle mesure éventuelle sur la mise en œuvre de l'article 4, paragraphe 8, de la Convention et les décisions 5/CP.7 et 1/CP.10

Mai 2010

Le Canada saisit volontiers l'occasion qui lui est donnée d'exprimer ses observations sur les nouvelles mesures possibles pour faire progresser la mise en œuvre de l'article 4, paragraphe 8 de la Convention et des décisions 5/CP.7 et 1/CP.10 en ce qui concerne les effets néfastes des changements climatiques.

L'Accord de Copenhague représente une percée majeure dans le cadre de l'effort mondial visant à lutter contre les changements climatiques, et le Canada se réjouit à la perspective d'autres discussions sur la mise en œuvre de l'Accord en tant que série d'engagements, dont l'établissement d'un programme pour l'adaptation. La présentation est faite alors que ces discussions, ainsi que celles dans le cadre du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention, sont en cours. Il importe d'envisager les autres progrès dans le cadre de la décision 1/CP.10 dans ce contexte. On s'attend à ce que le dénouement de ces discussions, y compris celles concernant le soutien accéléré et le soutien international à plus long terme, consolide et accélère les mesures prises dans le cadre de la Convention, et par l'intermédiaire d'autres processus multilatéraux et bilatéraux, pour répondre aux besoins liés à l'adaptation des pays qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Tandis que le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention poursuit ses travaux, qu'on s'attaque aux détails de l'Accord de Copenhague et qu'on élabore les modalités de la mise en œuvre des résultats associés, il importe de continuer à mettre en œuvre les mesures pour l'adaptation. Le Canada continue d'appuyer des activités bilatérales et apporte une contribution de taille aux activités multilatérales qui font progresser l'adaptation sur le terrain dans les pays en développement.

Au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Canada propose que les travaux futurs dans le cadre du point 6a (Bilan de l'application de la décision 1/CP.10) à l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre portent principalement sur les tâches à court terme qui contribueront à la mise en œuvre des résultats du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention et de l'Accord de Copenhague. L'examen de l'information et des conseils émergeant de la première phase du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, qui ont été présentés par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique lors de sa 29^e séance (FCCC/SBSTA/2008/13, Annexe I) et ont été accueillis par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa 31^e séance, constitue un point de départ utile pour la définition de ces tâches. Même si l'on doit garder à l'esprit que cette information et ces conseils sont destinés à un large auditoire, dont des gouvernements nationaux, certains aspects qui pourraient aider à définir des tâches précises à réaliser dans le cadre de ce point et d'autres points à l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sont pertinents pour ce dernier.

À plus long terme, les travaux devraient être éclairés par les résultats du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention et par les autres discussions liées à la mise en œuvre de l'Accord de Copenhague. De plus, s'il y a lieu, le point 6(a) à l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pourrait être remplacé par des

points plus ciblés et des programmes de travail connexes dans le cadre des travaux de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ou de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Le Canada estime que l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et la prise en main des répercussions éventuelles des mesures de riposte constituent des questions distinctes et, qu'à ce titre, il est préférable de les traiter dans des points à l'ordre du jour distincts. Le Canada a pour priorité de faciliter et d'appuyer les mesures qui réduisent la vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques, surtout dans les pays qui sont particulièrement vulnérables, et considère qu'on a prévu suffisamment d'occasions ailleurs dans les Organes subsidiaires pour les discussions portant expressément sur les répercussions des mesures de riposte.
